

RHÔNE SANTÉ : AFFAIRE DENTEXIA

La révolte des « sans-dents »



■ Environ 150 victimes se sont rassemblées, ce lundi, place Bellecour. Le 16 mai, elles se rendront à la Roche de Solutré pour le « pique-nique des sans-dents ». Photo Joël PHILIPPON

RÉGION

Rédaction du Rhône

4 rue Montrochet,
69002 Lyon

Téléphone

Rédaction : 04.78.14.76.00
Pub : 04.72.22.24.37

Mail

redaction69@leprogres.fr
lprpublicite@leprogres.fr
economie69@leprogres.fr

Web

www.leprogres.fr/rhone
economie69@leprogres.fr

Facebook

www.facebook.com/
leprogres.lyon

Twitter

leprogresrhone

La tension monte autour de Dentexia, affaire aux multiples tiroirs sanitaires et financiers.

Ni le Collectif contre Dentexia ni la mairie du 6^e n'avaient anticipé une telle affluence : quelque 250 personnes se sont présentées, hier à 18 heures, à la réunion d'information des victimes du cabinet dentaire low-cost qui s'est finalement dédoublée (1). Deux heures plus tôt, 150 « sans-dents », comme ils s'appellent eux-mêmes, s'étaient rassemblées place Bellecour autour d'une banderole, déployée également en simultané à Chalon-sur-Saône et Paris pour donner de la voix afin que « Marisol Touraine tienne ses promesses. Elle avait promis un dispositif de continuité des soins. Or, rien ne permet de l'assurer aujourd'hui. Nous avons eu une fin de non-recevoir pour une expertise légale et pour le déblocage d'un fond exceptionnel », explique Abdel Aouacheria, initiateur du Collectif. Seule proposition : un bilan bucco-dentaire gratuit mais qui n'est pas recevable par les assurances. Les patients restent ainsi sans réponse à leurs questions aussi diverses que leurs situations... Il y a ceux, comme Michel et Christiane Bernard, qui ont été « bien soignés » mais dont les soins sont restés inachevés en raison de la

liquidation judiciaire de Dentexia. Il y a ceux qui ont sans doute été victimes de malfaçons comme Nouara Tatah, à qui « on a tiré un nerf pour poser un implant » ou Marie-José Eyraud, dont les vis sont tombées : « J'en ai avalé une et j'ai aussi fini par avaler dans mon sommeil une couronne qui ne tenait pas », dit-elle, en s'excusant car « elle n'ouvre pas trop la bouche en parlant ». Elle n'ose plus « sortir », comme la femme d'Ahmed Haddad, déprimée, qui vit avec quatre dents arrachées et a « beaucoup de mal à manger ».

« Aujourd'hui, la plus grosse préoccupation, c'est l'expertise »

Les avocats du Collectif

C'est aussi le cas de Marie-Madeleine Fernandez, qui a eu huit dents arrachées ou encore de Raymond Viallet – « 70 ans et pas toutes mes dents », dit-il dans un sourire – gêné depuis un an par un appareil provisoire « mal goupillé » qui lui « tombe dans la bouche ». Non voyante, Ferroudja Hidouci, elle, a eu quatre dents qui se sont

cassées quatre mois après leur pose. Depuis, un dentiste lui a dit qu'on lui avait posé de la résine alors qu'elle avait payé pour de la céramique... Elle avait souscrit un crédit de 17 000 euros auprès de Franfinance. Elle continue à payer 365 € par mois, en attendant qu'on lui dise quoi faire... Certaines victimes ont obtenu par leurs propres moyens la suspension des prélèvements. C'est aussi ce qu'ont obtenu les avocats du Collectif, Pascal Couturier et Sandrine Moille, auprès des organismes qui travaillaient en direct avec Dentexia : Franfinance (Société Générale), Sofemo (Cofidis) et Odonto Lease. « Ce qui est étonnant, c'est que ces sociétés privées jouent le jeu alors que les pouvoirs publics n'ont pas forcément pris la mesure du drame sanitaire », glisse Pascal Couturier. Pour l'instant, les avocats, qui représentent 400 victimes, jouent la « stratégie pragmatique » des procédures amiables pour que les victimes « arrêtent de payer et soient soignées. On cherche l'efficacité. Après, on ira au pénal mais c'est prématuré. »

« Aujourd'hui, la plus grosse préoccupation, c'est l'expertise », expliquent les avocats qui rencontrent la semaine prochaine Axa, l'assureur civil de Dentexia, avec l'espoir qu'il se contente d'une expertise allégée pour financer la poursuite des soins de certains patients. Restent ceux qui ont payé d'avance, sur leurs deniers propres ou en empruntant à leur banque et n'ont reçu aucun soin, comme Olivier Julien, qui a dépensé 1 800 €. En dessous de 2 000 - 3 000 €, les avocats leur déconseillent en effet d'intenter une procédure. Il leur reste un hypothétique espoir avec la future procédure pénale, mais pas avant trois ans minimum...

Sylvie Montaron

PRATIQUE (1) La prochaine réunion se tiendra le 17 mai à 18 heures, mairie du 6^e, 58, rue de Sèze.

Renseignements : www.collectif-contre-dentexia.com

Les déçus du numéro vert

À 9 heures, ils étaient nombreux pour appeler le numéro vert lancé le 2 mai par l'Agence régionale de santé (0800 100 378, du lundi au vendredi, de 9 heures à 12 h 30). « À 9 h 01, c'était déjà occupé », raconte un patient. Raymond Viallet, lui, est tombé trois jours de suite sur le répondeur tandis que le responsable du Collectif contre Dentexia assure qu'un patient a tenté d'appeler 183 fois « sans avoir quelqu'un au bout du fil ». D'autres ont eu cette chance, mais « franchement, ça ne m'a pas aidé », note Michel Bernard. « Tout le monde est gentil mais personne ne fait rien », estime pour sa part Jean-Pierre Carroz. En fait, le numéro n'a fonctionné que trois jours la semaine dernière en raison du pont. L'ARS, qui doit avoir une réunion téléphonique avec le ministère de la Santé aujourd'hui, indiquait hier que les appels ont été « nombreux » et qu'une soixantaine de demandes ont été prises en compte.

ALERTE INFO Vous avez une info ?

0 800 07 68 43

Service & appel gratuits

LPRFILROUGE@leprogres.fr